



Session des jeunes 2017

9 – 12 novembre 2017

> Dossier

Accords de libre-échange

Sommaire

1	<u>INTRODUCTION</u>	3
2	<u>HISTOIRE DU COMMERCE</u>	3
2.1	OMC	4
2.1.1	TÂCHES.....	4
2.1.2	PRINCIPES DE L'OMC.....	4
2.2	BLOCAGE DE L'OMC	5
3	<u>ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE</u>	6
3.1	TYPES D'ACCORDS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE	6
3.2	THÈMES DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE	6
3.3	LA SUISSE ET SES ACCORDS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE	7
3.3.1	SUISSE-UE.....	10
3.3.2	SUISSE-ÉTRANGER HORS UE/AELE	10
4	<u>POSITIONS SUR LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE</u>	11
4.1	POINT DE VUE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE	11
4.2	POINT DE VUE DU DÉVELOPPEMENT	12
4.2.1	ACCORDS MULTILATÉRAUX PLUTÔT QUE BILATÉRAUX	12
4.3	RECOMMANDATIONS	13
5	<u>INTERVENTIONS POLITIQUES</u>	13
5.1	RENDICATIONS AU PARLEMENT	13
5.2	RENDICATIONS DE LA SESSION DES JEUNES	14
6	<u>LIENS ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</u>	15
7	<u>LISTE DES ABRÉVIATIONS</u>	15
8	<u>GLOSSAIRE</u>	16
9	<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	17

Index des illustrations

Image 1	Développement du réseau d'ALE suisse (SECO 2016, p. 14)	8
Image 2	Croissance du PIB [Index 1995=100] (SECO 2016, p. 10).....	8
Image 3	Evolution mondiale des ALE (SECO 2016, p.16)	9
Image 4	Réseau suisse d'ALE (SECO 2016, p. 19).....	11

1 Introduction

Les accords sur le libre-échange (ALE) sont des traités entre deux pays ou plus qui ont pour objectif principal de simplifier le commerce entre les différentes parties contractantes. Mais quel est l'impact des ALE sur notre quotidien de simples citoyen-ne-s ? Beaucoup de biens vendus en Suisse n'ont pas été produits dans notre pays, ou pas entièrement. Le vélo dans la vitrine du vendeur est déjà passé par beaucoup d'étapes avant d'être proposé à la vente. Le/la mécanicien-ne s'est procuré des pièces semi-finies (p.ex. selle, roues, vitesses) chez d'autres entreprises, et ces pièces ont été produites en Suisse ou à l'étranger. Si le magasin de vélo importe des pièces de l'étranger, les ALE ont déjà joué un rôle, p.ex. pour les questions de droits de douane, de conditions, de brevets, etc.

Les droits de douane élevés et différentes conditions des producteurs de vélo sont à l'origine de coûts qui se répercutent sur le vélo fini. L'un des objectifs principaux des ALE est de réduire ces frais administratifs et artificiels afin que le produit soit aussi *libre* de contraintes que possible, notamment grâce aux règles communes.

Dans ce dossier, nous donnerons un aperçu de l'histoire, des objectifs et des tâches du libre-commerce et nous éclairerons différentes positions tout en présentant des interventions politiques.

2 Histoire du commerce

Au XVIII^e siècle, le philosophe et écrivain français Montesquieu (1689-1755) écrivait que le commerce entre les pays entraînait la paix. Selon lui, « l'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes [...] » (Montesquieu 1748).

Dans sa théorie, l'économiste David Ricardo (1772-1823) exposait quant à lui les avantages comparatifs du commerce. Selon lui, chaque pays devrait se spécialiser dans les biens qu'il produit relativement mieux que les autres, puis échanger ces biens avec ceux produits par d'autres pays. Par exemple : le Costa Rica est l'un des pays qui produit et qui exporte le plus de bananes. Grâce à son climat chaud, c'est relativement facile d'y faire pousser des bananes. En Suisse par contre, il faudrait construire des serres chauffées, ce qui rendrait la production de bananes coûteuse. En raison du climat, le Costa Rica dispose donc d'un avantage comparatif dans la production de bananes. La Suisse dispose quant à elle d'une production horlogère forte et c'est une pionnière en la matière. La Suisse pourrait certes cultiver des bananes et le Costa Rica fabriquer des montres, mais ça n'aurait aucun sens. Le commerce entre les deux pays permet à chacun de profiter de ses forces respectives (Vimentis, 2017).

Entre le XIX^e siècle et aujourd'hui, le comportement des échanges entre les Etats a toujours beaucoup varié. Fin XIX^e et début XX^e siècle, la politique économique était marquée par de simples accords douaniers bilatéraux entre les Etats. Juste après la Seconde Guerre mondiale, ces accords bilatéraux ont été remplacés par des accords commerciaux multilatéraux et régionaux. La chute de l'Union soviétique et du communisme en Europe de l'Est a marqué un nouveau tournant pour les accords bilatéraux. De nombreux pays industrialisés ont toutefois recommencé à conclure des

accords bilatéraux au tournant du millénaire, parce que les négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devenaient plus difficiles (Lester 2009, p. 4ss).

Le résultat de ces complications historiques constitue un gigantesque réseau de règles commerciales internationales. Parallèlement aux différents accords de l'OMC, il y a désormais plus de 400 accords commerciaux en vigueur dans le monde, ce qui crée une place pour des engagements qui se chevauchent, qui se soutiennent ou qui diffèrent (OMC, 2017).

Toutefois, la portée et la couverture des accords commerciaux devraient être plus importantes que le simple nombre des contrats. Tandis que pendant la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e, les accords bilatéraux se concentraient surtout sur la circulation des marchandises et l'abaissement des droits de douane, les nouveaux contrats couvrent de nombreux autres aspects comme par exemple les prestations, la propriété intellectuelle, les investissements et les questions d'environnement et de droit du travail (ibid., p. 4ss).

2.1 OMC

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été créée en 1995 et œuvre afin de supprimer les barrières commerciales au niveau mondial. Elle est fondée comme héritière de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGETAC) et compte aujourd'hui 164 Etats membres. Réunies dans 30 accords, l'OMC définit des règles contraignantes pour ses membres. Les quatre principaux accords réglementent chacun un domaine important du commerce international : l'accord international sur le commerce des biens (AGETAC), l'accord sur le commerce des services (AGCS), l'accord sur la protection de la propriété intellectuelle (ADPIC) et l'accord sur l'agriculture (AoA).

2.1.1 Tâches

L'OMC assume les fonctions suivantes (Vimentis, 2017) :

- Mise en œuvre des accords de l'OMC
- Cadre pour les négociations sur le commerce mondial
- Règlement des différends commerciaux (uniquement s'ils concernent les accords de l'OMC)
- Suivi des politiques commerciales nationales
- Assistance technique aux pays en voie de développement
- Coopération avec d'autres organisations internationales

2.1.2 Principes de l'OMC

Chaque membre doit s'engager à respecter les principes de l'OMC. Il s'agit d'une part de supprimer les droits de douane, ce qui permet d'autre part de garantir le traitement égal de chaque membre.

Egalité de traitement : ce principe indique que tous les avantages ou réductions qu'un Etat membre octroie à un autre doivent également être accordés à tous les autres pays de l'OMC – sauf s'ils ont été négociés dans le cadre d'un accord sur le libre-

échange¹. En outre, le principe de *traitement national* s'applique. Cela signifie que les produits d'origine étrangère ne doivent pas être défavorisés par rapports aux produits nationaux. Ici aussi il y a une exception pour les pays en voie de développement lorsqu'ils souhaitent protéger leur économie contre l'importation de produits à bas prix.

Elimination des entraves commerciales et des droits de douane : si un Etat membre fait valoir certains besoins de protection, un niveau maximum est fixé pour les droits de douane. En outre, une limitation quantitative des importations est proscrite.

Multilatéralisme : l'OMC souhaite prendre toutes les décisions avec tous les Etats membres. Ce principe de multilatéralisme est fondé à la fois sur l'intérêt mutuel et sur celui de la coopération.

2.2 Blocage de l'OMC

Au tournant du millénaire, les pays industrialisés de l'OMC souhaitaient élargir encore le commerce. Les pays en voie de développement s'y sont opposés, car ils se sentaient sous-représentés. Il a donc été conclu que, dans le cycle de négociations suivant, la priorité serait donnée aux pays en voie de développement. Les membres se sont ainsi mis d'accord pour débiter en 2001 le cycle suivant, appelé cycle de Doha. Pendant les négociations, les pays en voie de développement se sont plaints que les pays industrialisés continuaient de ne poursuivre que leurs propres intérêts, sans tenir compte de leurs besoins et préoccupations. A la suite du blocage sous l'égide de la Chine, du Brésil et de l'Inde, le cycle de Doha a traîné sur plus de 14 ans et est bloqué depuis.

L'approche multilatérale de l'OMC se trouvant dans une impasse, les Etats se sont de plus en plus repliés sur les accords de libre-échange bilatéraux afin de régler leurs intérêts commerciaux avec d'autres pays. Contrairement aux accords multilatéraux, cela permet aux pays partageant la même vision de conclure des règles commerciales préférentielles (Public Eye, 2017).

Dernièrement, le premier accord commercial multilatéral de l'OMC est cependant entré en vigueur : l'accord sur la facilitation des échanges. Celui-ci devrait permettre aux entreprises de faire passer plus facilement leurs marchandises à travers les frontières, car il exige moins de documents et il accélère les procédures à la douane. Cet accord est le premier succès multilatéral de l'OMC depuis sa fondation en 1995 et peut être évalué comme une importante reconnaissance du système de commerce multilatéral de la part de la communauté internationale (Economie Suisse, 2017).

¹ Ces exceptions expliquent aussi pourquoi les ALE sont intéressants pour les Etats.

3 Accords de libre-échange

3.1 Types d'accords sur le libre-échange

Les ALE peuvent être de différents types et avoir une portée variée. On distingue entre les accords bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux.

- **Bilatéral** : deux parties contractantes, règles négociées contraignantes uniquement pour les États concernés
- **Plurilatéral** : plus que deux parties contractantes, règles négociées contraignantes uniquement pour les États concernés
- **Multilatéral** : plus que deux parties contractantes, règles négociées contraignantes pour tous les États membres de l'OMC

Les principaux accords plurilatéraux actuellement négociés sont :

- **TISA** : accord sur le commerce des services entre 23 membres de l'OMC, y compris les USA et l'UE.
- **TPP** : accord de partenariat transpacifique. Principalement entre Chine, Japon, Australie, etc.
- **PTCI** : traité de libre-échange transatlantique entre l'UE et les USA.

3.2 Thèmes des accords de libre-échange

Dans ce sous-chapitre, nous aborderons quelques domaines des actuels ALE, mais de loin pas tous. Tous les concepts en gras sont définis dans le glossaire.

Economies sur les droits de douane : l'un des objectifs principaux des ALE est l'abolition des droits de douane. Selon les estimations, le secteur suisse des exportations a économisé près de 400 millions de francs en 2014 grâce aux ALE en dehors de l'UE/AELE (SECO 2016, S. 25).

Entraves techniques au commerce : différentes exigences relatives aux produits peuvent rendre plus cher et compliqué le commerce international. Si p.ex. un étiquetage différent est exigé pour un produit (p.ex. un vêtement), cela peut rendre nécessaire un nouvel étiquetage compliqué lors de l'importation, ce qui peut entraîner des retards et une augmentation des coûts (SECO 2016, p. 31). L'objectif des ALE est donc d'éviter ce genre de doublons et d'harmoniser le plus possible les règles.

Services : au cours des dernières années, la croissance du commerce des services a été supérieure à celle du commerce des marchandises. Cette croissance concerne surtout les offres de prestations sur Internet (p.ex. les formations en ligne), la grande mobilité des particuliers (p.ex. le tourisme) et l'ouverture de marchés des infrastructures (p.ex. le marché de la communication s'est ouvert aussi aux prestataires étrangers). Avec les ALE, la Suisse souhaiterait améliorer l'accès au marché pour les services suisses. L'accent est surtout mis sur les services financiers (ibid., p. 29).

Investissements : par les investissements, une entreprise participe p.ex. à une société à l'étranger ou y construit avec son capital propre des installations de production ou de distribution pour ses produits. Par exemple, lorsque Novartis investit dans une entreprise à l'étranger qui recherche un nouveau médicament (SECO 2016). Pour les

entreprises suisses, les investissements directs à l'étranger sont particulièrement importants (la Suisse occupe le 9^e rang au niveau mondial), car le marché interne est relativement petit. Elles ont ainsi la possibilité d'investir à l'étranger. C'est pourquoi la politique extérieure travaille à garantir l'accès au marché étranger et la protection des investissements. Il y a également l'aspect des innovations auxquelles participent les investissements directs, car ils permettent généralement aussi un transfert des technologies et des connaissances (Colen et Al 2009).

Propriété intellectuelle : certains produits peuvent avoir une grande valeur pour une entreprise, p.ex. le design d'une théière. Afin que personne ne copie ce produit, il est possible de le protéger sous la forme d'une propriété intellectuelle qui permet p.ex. d'enregistrer un brevet ou de protéger une marque. La Suisse est un pays innovateur, c'est le deuxième au niveau mondial en termes de brevets enregistrés par habitant. La Suisse tient donc particulièrement à ce que les droits de propriété intellectuelle soient suffisamment protégés aussi dans le cadre des ALE. Elle aspire notamment à ce que les normes de protection dépassent le niveau multilatéral (accord multilatéral pour la propriété intellectuelle, ADPIC) (ibid., p. 33).

Marchés publics : avec l'accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP), la Suisse et les 44 autres Etats membres s'engagent à rendre publics les appels d'offre à partir d'un certain montant afin de ne pas pénaliser les prestataires étrangers et d'augmenter la transparence. L'objectif est de réglementer aussi les conventions sur l'accès aux appels d'offre publics dans les ALE, p.ex. les projets d'infrastructure (p.ex. uniformes pour la police ou les véhicules pour les transports publics, etc.). On essaie d'atteindre le niveau AMP dans les ALE comme norme minimale (ibid., p. 34).

3.3 La Suisse et ses accords sur le libre-échange

Pour la Suisse, le commerce avec des partenaires du monde entier est un facteur de richesse essentiel. Depuis les années 1990, le commerce international a pris beaucoup d'ampleur ici aussi, ce qui est surtout dû à la mondialisation et à l'internationalisation des chaînes de production. La Suisse ne possède pas beaucoup de matières premières naturelles² et souhaite promouvoir des relations commerciales ouvertes. Depuis l'an 2000, rien que le commerce des marchandises suisse a presque été multiplié par trois et la réduction des obstacles au commerce est considérable (SECO 2016, S. 18). La Suisse a ainsi développé en permanence son réseau d'accords sur le libre-échange. L'image 1 donne un aperçu des nombreux accords sur le libre-échange de la Suisse.

² Comme le pétrole, le lithium, ...

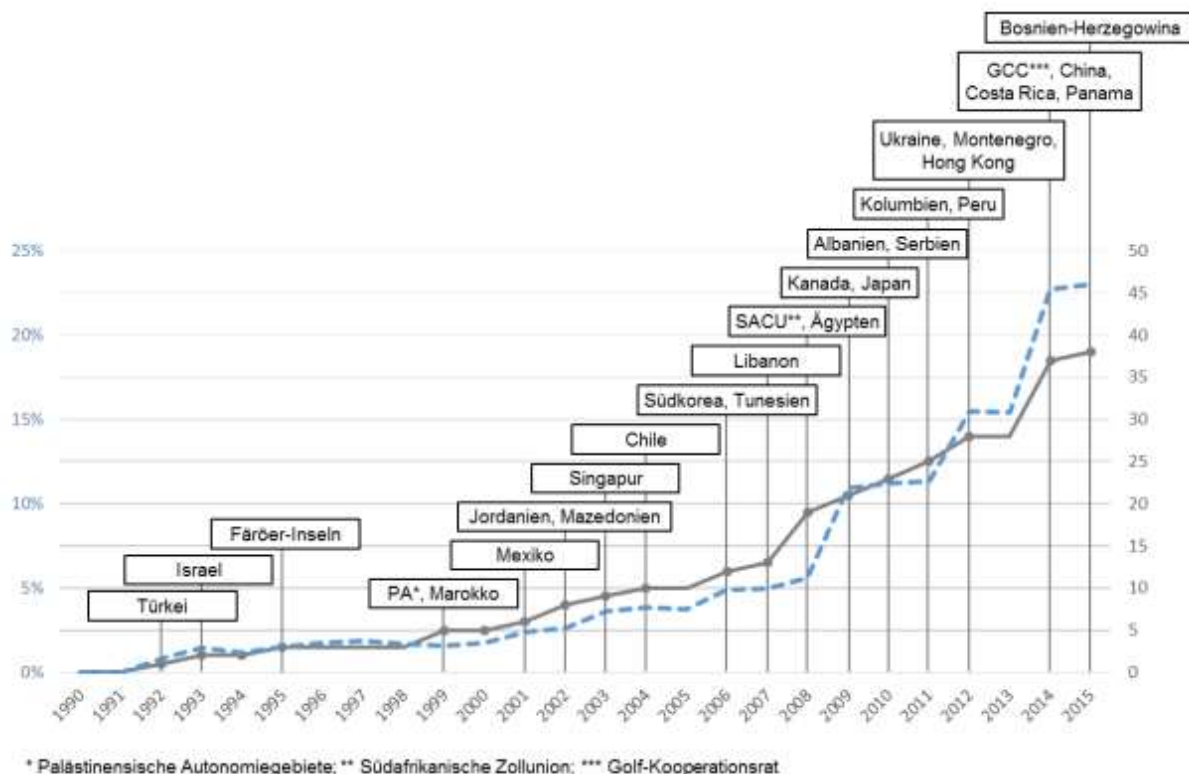


Image 1 Développement du réseau d’ALE suisse (SECO 2016, p. 14)

En 2015, la Suisse a exporté des marchandises (or exclu) et des services pour près de CHF 340 milliards et a importé des marchandises et des services pour CHF 260 milliards (SECO 2016, S. 10). L’importance du commerce pour la Suisse est également révélée par la croissance du PIB avec et sans commerce extérieur, comme le montre l’image 2.

Le rapport du commerce extérieur (import et export) avec l’ensemble du PIB est passé de 69% à 94% dans cette période et est à l’origine d’env. 25% de la croissance (ibid., p. 10).

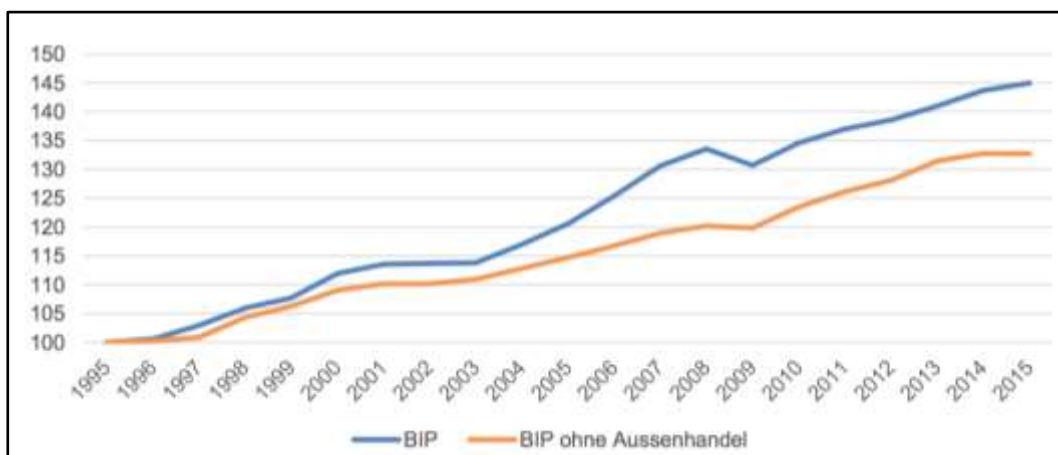


Image 2 Croissance du PIB [Index 1995=100] (SECO 2016, p. 10)

Les accords sur le libre-échange ont augmenté partout dans le monde et constituent un réseau très complexe. Dans les milieux spécialisés, on compare parfois ce phénomène à un bol de spaghetti (Spaghetti Bowl). Le graphique suivant illustre de manière approfondie à quel point le commerce et ses accords sont reliés.

Netz von FHA 1990



Netz von FHA 2014

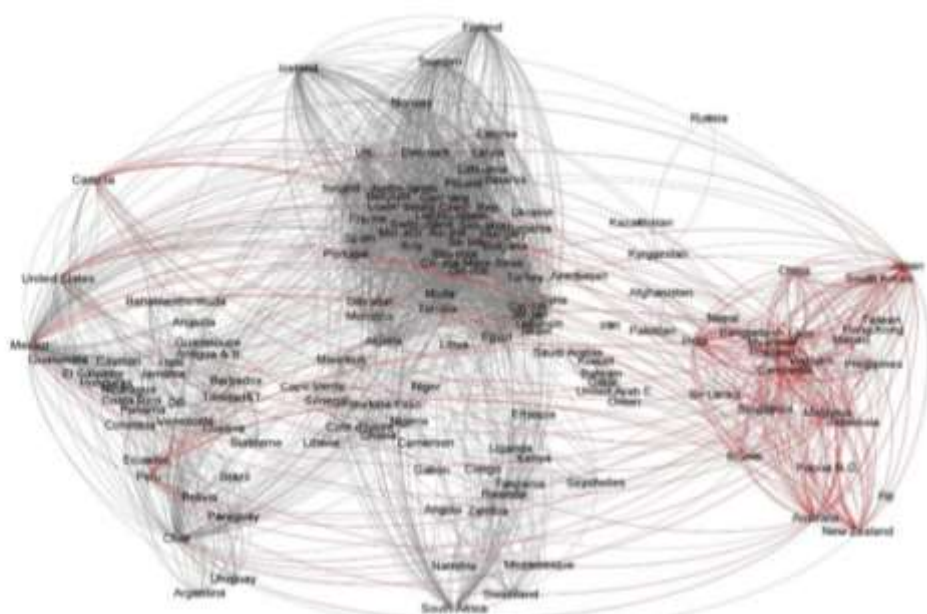


Image 3 Evolution mondiale des ALE (SECO 2016, p.16)

La participation aux marchés mondiaux fait donc aussi partie de la politique économique extérieure suisse. Le Conseil fédéral mise principalement sur trois outils pour améliorer l'accès au marché étranger :

- les accords bilatéraux avec l'UE
- la collaboration multilatérale au sein de l'OMC
- les accords sur le libre-échange avec les pays externes à l'UE

En Suisse, quatre critères sont consultés pour le choix de potentiels partenaires commerciaux (SECO 2016, p. 17) :

1. L'importance économique actuelle et potentielle du partenaire commercial.
2. L'étendue des discriminations existantes et qui se profilent, en particulier lorsqu'elles découlent d'accords préférentiels que le partenaire commercial a conclu avec d'importants concurrents de la Suisse.
3. La volonté de négocier du partenaire commercial et les perspectives de succès y associées.
4. Points de vue politiques, en particulier la compatibilité avec les objectifs de la politique extérieure suisse.

Les critères un et deux concernent les bénéfices économiques potentiels. Plus le potentiel de croissance d'un pays est élevé, plus il est intéressant pour la Suisse de créer des relations préférentielles avec ce partenaire. Dans l'élaboration de nouveaux accords, la Suisse souhaite diminuer le risque de discrimination.

3.3.1 Suisse-UE

L'UE est le principal partenaire commercial de la Suisse. En 2015, près de 54% des exportations de la Suisse étaient destinées à la zone UE. Dans le sens inverse, 72% des importations suisses provenaient de l'UE (SECO 2016). Depuis 1972, la Suisse et l'UE disposent d'un ALE pour les produits industriels et les produits agricoles transformés. Afin que la Suisse soit intégrée dans la zone UE même sans intégrer l'Espace économique européen EEE, elle a négocié plusieurs accords bilatéraux depuis le NON à l'EEE en 1999. Ces accords ont une grande importance pour la Suisse et ils dépassent largement les ALE (ibid., p. 17s).

3.3.2 Suisse-étranger hors UE/AELE

Actuellement, 28 ALE avec 38 Etats partenaires (UE & AELE exclus) sont en vigueur pour la Suisse. Ces accords régentent l'accès à des marchés d'env. 2.2 milliards de consommateurs et à un PIB total de presque 25 milliards de dollars US. La plupart des accords ont été négociés dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange (AELE). L'image 4 montre un aperçu des accords conclus et en négociation. Près de 23% des exportations suisses sont destinées à ces états partenaires et constituent 50% de toutes les exportations en dehors de l'UE/AELE. Les états partenaires qui présentent un potentiel de croissance élevé sont au centre de l'attention de la Suisse. De 1990 à 2014, le PIB des pays partenaires s'est accru en moyenne de 3.6%, à savoir 1 point de pourcentage en plus que le PIB mondial.

La Suisse souhaite aussi se protéger contre d'éventuelles discriminations. L'UE est particulièrement importante dans ce contexte, raison pour laquelle la Suisse doit s'efforcer de minimiser le potentiel de discrimination en concluant avec les mêmes partenaires des accords avec une portée aussi similaire que possible. Jusqu'ici, il a été possible d'assurer ceci au moins avec l'UE, car la Suisse a conclu des accords avec de nombreux partenaires ALE de l'UE. Mais il y a un risque de discrimination aussi face à d'autres pays, en particulier face aux USA (SECO 2016, S. 18f).



Image 4 Réseau suisse d'ALE (SECO 2016, p. 19)

4 Positions sur les accords de libre-échange

4.1 Point de vue de la politique économique

Au XVIII^e siècle, le philosophe et écrivain français Montesquieu (1689-1755) écrivait que le commerce entre les pays entraînait la paix. Selon lui, « *l'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes [...]* » (Montesquieu 1748). Dans sa théorie, l'économiste David Ricardo (1772-1823) exposait quant à lui les avantages comparatifs du commerce. Selon lui, chaque pays devrait se spécialiser dans les biens qu'il produit relativement mieux que les autres, puis échanger ces biens avec ceux produits par d'autres pays. Appliqué à la situation actuelle, cela signifie par exemple que la Suisse peut exporter des médicaments et des montres et importer des matières premières et des vêtements.

L'offre de produits s'en trouverait ainsi accrue et la concurrence plus élevée conduirait à une croissance économique. Les ALE conduiraient ainsi à davantage de places de travail, de plus hauts revenus, un meilleur accès au marché, plus d'innovations et une

meilleure qualité (SECO 2016, S. 11).³ En outre, selon les partisans, une diminution des restrictions commerciales ne profiterait pas qu'au secteur des exportations et à ses sous-traitants ainsi qu'aux places de travail concernées, mais aussi aux producteurs. Sans oublier que les consommateurs disposent d'une « offre d'importation meilleur marché et plus diversifiée » (SECO, 2016).

Selon les associations commerciales, le marché national suisse serait trop petit pour les sociétés internationales locales et les PME – des règles uniformes sans charges douanières et différentes normes techniques seraient nécessaires pour les produits. En ce moment, en tant qu'exportatrice, la Suisse dépendrait d'un accès aussi libre d'obstacles et de discrimination que possible au marché étranger – et l'accès au marché à l'étranger pour les entreprises suisses servirait ainsi à garantir la prospérité (Economie Suisse, 2017).

4.2 Point de vue du développement

Les critiques dénoncent surtout le fait que les pays en voie de développement sont défavorisés par les accords sur le libre-échange. Certaines revendications définies comme essentielles par la Suisse pour de nouveaux accords sur le libre-échange ne correspondraient pas du tout aux besoins des pays défavorisés.

Exemple de la propriété intellectuelle : le gouvernement suisse aimerait renforcer la protection de la propriété intellectuelle dans les ALE, car de nombreux secteurs économiques innovateurs (p.ex. l'industrie pharmaceutique) ont leur siège en Suisse (SECO, 2016). Les critiques dénoncent le fait que cela comporte des conséquences cruciales dans certains domaines pour les pays défavorisés, comme p.ex. le retardement dans l'introduction de génériques à bon marché, ce qui complique l'accès à des médicaments abordables et entrave le droit à la santé (Public Eye, 2009).

Exemple de l'abolition des droits de douane : tandis que les partisan-e-s y voient un outil important des ALE pour rendre la Suisse plus compétitive et réduire la pauvreté à travers des marchés ouverts dans les pays en voie de développement (SECO, 2016), les critiques y voient une réduction des ressources étatiques dont les pays défavorisés ont un besoin urgent, et qui pourraient justement être utilisées pour lutter contre la pauvreté (Public Eye, 2009).

4.2.1 Accords multilatéraux plutôt que bilatéraux

En outre, depuis le blocage du cycle de Doha, les Etats négocient toujours plus d'accords bilatéraux au lieu des multilatéraux, et ne sont donc plus soumis au principe de consensus de tous les membres de l'OMC (voir chapitre 1.2). Selon les organisations non gouvernementales comme Alliance Sud ou Public Eye, les pays industrialisés auraient déjà accordé trop peu de poids aux intérêts des pays défavorisés dans les grands accords sur le libre-échange comme le PTCl ou l'AECG. Ainsi, ce ne serait plus la recherche d'intérêts communs qui serait mise en avant, mais l'imposition de ses propres intérêts (Public Eye, 2017). Une organisation de commerce

³ Cette vidéo de 3 minutes illustre simplement la théorie de Ricardo
<https://www.youtube.com/watch?v=PvQ-SFJ8yt0> (en allemand)

multilatérale comme l'OMC, qui établit des règles claires et qui est adaptée aux différents niveaux de développement de ses Etats membres, serait donc préférable (Alliance Sud, 2017). Le SECO aussi préférerait des négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC à la conclusion de nouveaux ALE, surtout du point de vue de la politique économique. Car la densification mondiale du réseau d'accords sur le libre-échange ne conduirait pas uniquement à une réglementation plus complexe et donc à une plus grande charge administrative, mais comporterait aussi la discrimination des entreprises face à leurs concurrents d'autres états lors de nouvelles négociations (SECO, 2016).

4.3 Recommandations

La suppression ou la réduction des discriminations fait partie des objectifs centraux d'un ALE. Afin de réduire la discrimination des pays en voie de développement, les ONG en Suisse demandent que des études et des analyses concernant le respect des droits humains soient effectuées avant la conclusion d'une négociation, afin de pouvoir évaluer les conséquences des ALE sur les différents groupes de la population (Public Eye, 2017).

Les recommandations de la Commission de gestion du Conseil national (CDG-N) vont aussi dans cette direction : dans un rapport paru récemment, « Effets des accords de libre-échange », elle estime que le Conseil fédéral devrait disposer en amont « de toutes les informations nécessaires pour pouvoir décider de l'opportunité d'un ALE » (CDG-N, 2017). Sous le titre « L'absence d'études d'impact sur le développement durable est contraire aux objectifs stratégiques de la Confédération », la CDG-N invite le Conseil fédéral « à envisager à l'avenir la réalisation d'une étude d'impact sur le développement durable dans le cadre de la collecte de renseignements de base en vue de la négociation d'un ALE. Si le Conseil fédéral juge, dans un cas particulier, qu'une telle étude n'est pas opportune, il devra justifier cette décision dans le message relatif à l'ALE concerné. Lorsqu'une étude sera réalisée, ses résultats seront présentés dans le message. »

5 Interventions politiques

5.1 Revendications au Parlement

Voici quelques revendications parlementaires qui concernent les accords sur le libre-échange.

- ALE avec la Malaisie concernant l'huile de palme
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20163332>
- ALE avec la Colombie
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/#k=colombie%20commerce%20droits%20de%20l%27homme>
- Accord de libre-échange avec la Chine. Camps de travaux forcés
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20125050>

- Effets sur la Suisse d'un accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union européenne
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20133054>
- Obligation de déclarer les marchandises provenant des territoires du Sahara occidental occupés par le Maroc
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20133178>

5.2 Revendications de la Session des jeunes

Le commerce international n'a plus été traité depuis longtemps à la Session des jeunes. L'assemblée plénière de 2001 avait toutefois adopté deux pétitions.

Thème : Politique internationale de l'environnement (2001)

Contenu :

Nous demandons au Conseil fédéral de chercher des partenaires au sein de l'OMC en vue d'implémenter un article de loi. Celui-ci rendrait contraignants pour tous les pays membres les accords internationaux en matière de protection de l'environnement dès qu'une majorité de ces pays décident de les adopter. Un organe de contrôle indépendant veillera à ce que ces décisions soient respectées. En cas de non-respect, des amendes pénales seront perçues. Ces montants aboutiraient directement dans un fonds destiné à financer des mesures de protection de l'environnement dans des pays en voie de développement.

Acceptée 102 contre 10

Thème : Pauvreté et répartition des richesses (2001)

Contenu :

Nous demandons au Conseil fédéral qu'il s'engage pour le commerce équitable au sein de l'OMC, notamment à travers une remise des droits pour les produits issus du commerce équitable et établis selon des critères définis par une commission ; en outre, tous les consommateurs devraient être sensibilisés à ces produits et les pays en voie de développement devraient être mieux représentés dans les positions de leadership au sein de l'OMC. Si l'OMC ne devait pas approuver les deux premières mesures, la Suisse devrait les appliquer malgré d'éventuelles sanctions de l'OMC au nom de sa tradition humanitaire.

Ouvert 0 contre 0⁴

⁴ Le résultat des votes n'est pas connu

6 Liens et informations supplémentaires

Cette vidéo explique clairement la théorie des avantages comparatifs (en allemand).

<https://www.youtube.com/watch?v=PvQ-SFJ8yt0>



Cette vidéo explique clairement le PTCl (en allemand).

<https://www.youtube.com/watch?v=t4XH19GRwfA>



L'organisation non gouvernementale (ONG) Public Eye dispose d'une documentation complète sur l'ensemble du thème avec de nombreux exemples pratiques.

<https://www.publiceye.ch/fr/themes-et-contexte/commerce-et-matieres-premieres/politique-commerciale/>

7 Liste des abréviations

PIB : indique le produit intérieur brut

AECG : ALE entre l'UE et le Canada. Sigle d'« Accord économique et commercial global » (CETA en anglais)

AELE : zone de libre-échange entre la Suisse, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande. Sigle d'« Association européenne de libre-échange »

ALE : sigle d'« accords sur le libre-échange »

AGETAC : prédécesseur de l'OMC, sigle d'« Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce » (en anglais : General Agreement on Tariffs and Trade, GATT)

AGCS : indique l'« Accord général sur le commerce des services » (en anglais : General Agreement on Trade in Services, GATS)

AMP : indique l'« Accord sur les marchés publics » (en anglais : Government Procurement Agreement, GPA)

ALENA : ALE des Etats d'Amérique du Nord « Accord de libre-échange nord-américain » (en anglais : North American Free Trade Agreement, NAFTA)

TISA : accord sur le commerce des services entre 23 membres de l'OMC, y compris les USA et l'UE (en anglais : Trade in Services Agreement)

ADPIC : accord pour la protection de la propriété intellectuelle. Sigle d'« Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce » (en anglais : Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights, TRIPS)

TPP : accord de partenariat transpacifique, principalement entre Chine, Japon, Australie, etc. (en anglais : Trans-Pacific Partnership)

PTCl : « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement » entre l'UE et les USA (en anglais : Transatlantic Trade and Investment Partnership, TTIP)

OMC : il s'agit de l'« Organisation mondiale du commerce »

8 Glossaire

AoA : l' *Agreement on Agriculture* est un accord agricole international qui régit le commerce international des produits agricoles.

PIB : mesure la production de biens et de services dans un pays. Il s'agit de la quantité de production qui détermine la performance économique d'un pays.

Bilatéral : entre deux entités, p.ex. Suisse-UE.

Plurilatéral : entre plusieurs parties, concerne plus de deux partenaires contractuels.

Multilatéral : entre plusieurs parties, concerne plus de deux partenaires contractuels. Contrats au sein de l'OMC.

Blocus commercial : blocus dressé contre le commerce d'un pays.

Communisme : orientation politique, mouvement qui se retourne contre le capitalisme et se bat pour une gestion centralisée du système économique et social.

Economie de marché : système économique fondé sur l'offre, la demande et une production du secteur privé.

Etats : ensemble des établissements qui garantissent une cohabitation durable et ordonnée dans un territoire limité.

Pays en voie de développement : il s'agit des pays dans lesquels la majorité de la population a un niveau de vie très bas.

AGETAC : accord international qui régit le commerce international des marchandises.

AGCS : accord international qui régit le commerce international des services.

ADPIC : accord international qui régit la protection des droits de propriété intellectuelle.

Entraves techniques au commerce : différentes dispositions techniques qui entravent le commerce. Il s'agit d'exigences concernant les produits (emballage, étiquetage, etc.), les procédures (production, stockage, etc.) et la conformité (contrôle, inspection, autorisation étatique, etc.).

Investissements directs : lorsqu'un investisseur étranger participe à hauteur d'au moins 10% au capital d'une entreprise. Par exemple, lorsque Novartis investit dans une entreprise à l'étranger qui recherche un nouveau médicament.

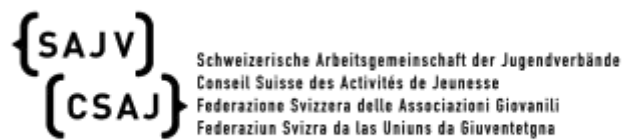
Propriété intellectuelle : droits sur des biens immatériels, p.ex. découvertes, brevets, idées ou art.

Marchés publics : contrat d'approvisionnement (biens, services, contrat de construction) entre une autorité ou une entreprise étatique et un opérateur privé. A partir d'un certain montant, les mandats doivent faire l'objet d'un appel d'offre afin d'augmenter la transparence. Une plus grande transparence garantit que les fonds publics sont utilisés le mieux possible. Par exemple, si les CFF souhaitent acheter de nouveaux trains.

9 Bibliographie

- Alliance Sud. [http://www.alliancesud.ch/fr/politique/commerce-et-investissements/politique-de-libre-echange?f\[0\]=node%253Afield_classification_politics%3A449](http://www.alliancesud.ch/fr/politique/commerce-et-investissements/politique-de-libre-echange?f[0]=node%253Afield_classification_politics%3A449) (Consulté : 06.09.2017)
- Colen, Liesbeth; Maertens, Miet; Swinnen, Jo. 2009. "FOREIGN DIRECT INVESTMENT AS AN ENGINE FOR ECONOMIC GROWTH AND HUMAN DEVELOPMENT: A REVIEW OF THE ARGUMENTS AND EMPIRICAL EVIDENCE."
- Economie Suisse. <https://www.economiesuisse.ch/de/erfolgskriterien> (Aufruf: 06.09.2017)
- Economie Suisse. <https://www.economiesuisse.ch/de/artikel/exportnation-schweiz-schlaegt-alle-rekorde> (Aufruf: 06.09.2017)
- Economie Suisse. <http://www.economiesuisse.ch/de/artikel/wichtiges-wto-abkommen-fuer-handelserleichterungen-tritt-kraft> (Aufruf: 12.09.2017)
- Lester, Simon. 2009. "Bilateral and Regional Trade Agreements". Cambridge : Cambridge University Press.
- Montesquieu, Baron. 1748. "Vom Geist Der Gesetze."
- Parlament.ch. "Auswirkungen von Freihandelsabkommen. Bericht der Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates"
<https://www.parlament.ch/centers/documents/de/bericht-mm-gpk-2-2017-07-06-d.pdf>
- Public Eye. "Handelspolitik." <https://www.publiceye.ch/de/themen-hintergruende/handel-rohstoff/handelspolitik/einfuehrung/> (Consulté : 11.07.2017).
- SECO, 2016. "Wirtschaftliche Bedeutung der Freihandelsabkommen für die Schweiz Fokus auf Partner ausserhalb der EU."
https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Aussenwirtschafts/Freihandelsabkommen/bedeutung-fha.html.
- SECO, 2009. „Die Volkswirtschaft. Das Magazin für Wirtschaftspolitik“
https://www.publiceye.ch/fileadmin/files/documents/Handelspolitik/FHA_in_der_Kritik-_Volkswirtschaft_10-09d_1.pdf
- Vimentis. <https://www.vimentis.ch/d/lexikon/296/Welthandelsorganisation.html#296> (Consulté : 12.09.2017)
- Vimentis. <https://www.vimentis.ch/d/publikation/342/Der+Handel.html> (Consulté : 12.09.2017)
- OMC. https://www.wto.org/english/tratop_e/region_e/regfac_e.htm (Consulté : 11.07.2017)

SAJV | Secrétariat du projet Session des jeunes
projektleitung@jugendsession.ch
www.jugendsession.ch



Ce thème était développé avec le soutien du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et de Public Eye